



PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture  
Direction de la Coordination  
et de l'Appui Territorial  
Bureau des Enquêtes Publiques  
Et de l'Environnement

ARRÊTÉ

n° 2019-DCAT/BEPE- 25 du 12 Fév. 2019

portant création d'un secteur d'information sur les sols  
sur le site "SOFERLOR" à Béning-lès-Saint-Avold.

LE PREFET DE LA MOSELLE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

**Vu** le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

**Vu** l'article 173 de la loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

**Vu** l'arrêté DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

**Vu** le rapport de la DREAL GRAND EST du 9 janvier 2019 proposant la création de SIS dans le département de la Moselle ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT-BEPE-90 du 3 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Moselle ;

**Vu** la consultation des communes et des EPCI du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;

**Vu** l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;

**Vu** les observations du public recueillies entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 juillet 2018 ;

**Considérant** que les activités exercées sur le site "SOFERLOR" sont à l'origine de pollution des milieux ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

## ARRÊTE

### Article 1 :

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de Béning-lès-Saint-Avold:

« SOFERLOR » n°57SIS06126.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

### Article 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de Béning-lès-Saint-Avold.

### Article 3 :

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de Béning-lès-Saint-Avold et au Président de la Communauté de Communes de FREYMING MERLEBACH.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Béning-lès-Saint-Avold et au siège de la Communauté de Communes de FREYMING MERLEBACH.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Moselle.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de la Moselle, en suivant le lien suivant : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – accueil – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – Secteurs d'information sur les sols

### Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité.

Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

### Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le maire de Béning-lès-Saint-Avold, le Président de la Communauté de Communes de FREYMING MERLEBACH, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à titre d'information à Madame le Sous-Préfet de Forbach-Boulay-Moselle, au président de la chambre départementale des notaires.

Fait à METZ, le 13 FEV 2018

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,



Olivier DELCAYROU



## Identification

Identifiant	57SIS06126
Nom usuel	SOFERLOR
Adresse	11 rue des jardins
Lieu-dit	
Département	MOSELLE - 57
Commune principale	BENING LES SAINT AVOID - 57061
Caractéristiques du SIS	Des activités de récupération des métaux soumises à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement ont été exercées sur ce site jusqu'en avril 2016, date du placement en liquidation judiciaire de l'ancien et dernier exploitant, la société SOFERLOR.
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	Une évaluation simplifiée des risques (ESR) réalisée en mai 2006 a mis en évidence plusieurs sources de pollution en métaux et hydrocarbures.

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	57.0146	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=57.0146">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=57.0146</a>

## Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	980148.0 , 6900394.0 (Lambert 93)
Superficie totale	6649 m <sup>2</sup>
Perimètre total	1788 m

Vu pour être annexé à l'arrêté n°2019 DCAT-BEPE- 25 du 13 FEV. 2019

Le Préfet,  
Pour le Préfet  
Le secrétaire Général  
Olivier DELCAYROU

## Liste parcellaire cadastral

---

Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BENING LES SAINT AVOID	09	710	10/10/2017
BENING LES SAINT AVOID	09	712	10/10/2017
BENING LES SAINT AVOID	09	715	10/10/2017

## Documents

---

